

## Action culturelle en milieu pénitentiaire. Région Rhône-Alpes

### Annexe à la convention déterminant les missions 1999-2000 de l'Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation

Les services de l'Etat, cosignataires de la convention *Action culturelle en milieu pénitentiaire*, confient à l'Arald les missions suivantes pour la période septembre 1999/septembre 2000 :

- 1 - poursuivre le développement de la lecture et des bibliothèques des établissements pénitentiaires en les aidant notamment dans leurs démarches pour :
  - favoriser l'accès direct à la bibliothèque dans tous les établissements et pour l'ensemble des détenus,
  - organiser des animations autour du livre en partenariat avec les structures locales,
  - engager une réflexion sur les publics et les politiques d'acquisition...
- 2 - développer l'action culturelle en
  - s'appuyant sur des structures actives qui mènent déjà des actions en direction des publics à l'échelle locale,
  - multipliant les principes de jumelage entre une structure culturelle et un établissement pénitentiaire...
- 3 - essayer d'impliquer les collectivités territoriales dans le développement des projets culturels en milieu pénitentiaire, si possible par l'élaboration de conventions de partenariat signées avec l'Etat.
- 4 - favoriser la sensibilisation de l'ensemble des personnels concernés en proposant
  - une réflexion sur l'action culturelle en milieu pénitentiaire,
  - des journées de formation autour de thématiques communes sur les actions menées (lecture, vidéo...),
  - la possibilité pour le personnel de pouvoir participer aux activités ou d'assister aux spectacles proposés par l'organisme culturel en lien avec l'établissement pénitentiaire (dans le cadre d'une convention ou d'un jumelage)...
- 5- rendre compte régulièrement de son travail aux différents partenaires.

#### Remarque

Compte-tenu de la réforme des Services pénitentiaires d'insertion et de probation regroupant au niveau départemental et au sein d'un même service, les anciens services socio-éducatifs des établissements pénitentiaires et des comités de probation et d'assistance aux libérés, une réflexion sera engagée sur les moyens à mettre en œuvre afin d'informer de façon pertinente les personnes fréquentant les services d'insertion et de probation (en milieu ouvert) des possibilités culturelles locales.

Fait à Lyon, le 11 octobre 1999

Le Directeur Régional des Affaires  
Culturelles  
Abraham BENGIO

Le Directeur Régional des Services  
Pénitentiaires  
Guy SOLANA

Le Président de l'Arald  
Claude BURGELIN